

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport maritime du ministère du Revenu national (division des douanes) contenant des états de navigation et de commerce maritime pour le Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1934.

Et aussi,—Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1934.

Et aussi,—Etat conformément aux Statuts Revisés, Chapitre 63, article 7,—Règlements concernant l'exportation du pétrole et du bois à pulpe.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1934.

Aussi,—Rapport de l'Auditeur Général pour l'exercice terminé le 31 mars 1934—Volume II.

Aussi,—Copie du rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1934—Vol. I—Compagnies autres que assurance-vie.

Aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1934—Compagnies de prêts et de fiducies.

Aussi,—Etat des dépenses des appropriations pour dépenses imprévues, crédit 219, Loi des appropriations 1934-35.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses des champs de bataille nationaux du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1934.

Aussi,—Rapport de la commission du district fédéral et Etat des recettes et dépenses pour l'exercice terminé le 31 mars 1934, sous les dispositions des Statuts du Canada 1926-27, Cha. 55, articles 15 et 16.

Aussi,—Rapport annuel du Bureau de prêt de fermes du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1934.

Aussi,—Copie du rapports des auditeurs sur l'état financier du bureau de prêt aux fermes du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1934,—S.R.C., Cha. 66, article 14.

Aussi,—Rapport d'aides experts employés sous les dispositions de l'article 74 de la Loi des revenus consolidés et de la vérification, durant l'exercice 1934-35.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses de la Société Royale du Canada pour l'année expirée le 30 avril 1934.

Aussi,—Etat des comptes en rapport avec le Fonds d'assurance du service civil, pour l'exercice terminé le 31 mars 1934, conformément à l'article 21, Cha. 23, S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat sur l'assurance des soldats de retour, pour l'exercice terminé le 31 mars 1934.

Et aussi,—Copie d'amendement aux règles générales faits sous les prescriptions de la Loi de faillite.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1934.

Aussi,—Rapport du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 1934.